



7 bis, rue de Monceau
75008 Paris
tél. 01 42 12 80 50
fax. 01 42 12 80 70

contact@hoche-audit.fr
www.hoche-audit.fr

FEDERATION DES MEDECINS DE FRANCE
FMF

7 / 11, place des cinq martyrs du lycée Buffon – 75014 PARIS

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel
visé à l'article L.2135-6 du code du travail pour l'année civile 2025**

A la Présidente,

En notre qualité de commissaire aux comptes du syndicat Fédération des Médecins de France (ou FMF) et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Présidente de la FMF à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec l'information sur la répartition finale des crédits ;
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

PARIS, le 29 juin 2026

 DocuSigned by:
53A48C65E43846B...

Le Commissaire aux Comptes

HOCHE AUDIT

Laurence ZERMATI

-



FMF

Fédération
des Médecins
de France

Construire
l'Avenir de la
Médecine
Libérale

Association de Gestion du Fonds Paritaire
National
4 rue Traversière
75012 Paris

Paris, le 26 mai 2026

Présidente

Patricia LEFEBURE
patricia.lefebure@wanadoo.fr

Vice-Président

Représentant les Généralistes
Aimeric LEFETZ
aimeric.lefetz@fmfpro.org

Vice-Président

Représentant les Spécialistes
Florian COROMINES
florian.coromines2@gmail.com

Secrétaire Général

Bassam AL NASSER
bassam.alnasser@yahoo.com

Secrétaire Général

Alain EKEUH
ekeuhalain@yahoo.fr

Secrétaire Général

Djilali SAÏCHE
chetoua@hotmail.fr

Trésorier

Richard TALBOT
richard.talbot@fmfpro.org

Trésorière adjointe

Anne CRIQUET-HAYOT
anne@criquethayot.fr

Objet : Déclaration sur l'honneur

Madame, Monsieur,

Je soussignée, Docteur Patricia LEFEBURE, Présidente de la Fédération des Médecins de France, déclare sur l'honneur que les fonds, reçus de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National, ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Docteur Patricia LEFEBURE
Présidente



1. Identification des financements

Reliquat de crédits 2024 à justifier

Montant : **7 167 €**

Récapitulatif des crédits reçus au titre de l'**exercice 2025**

Crédits	Montants	Date de réception
1 ^{er} acompte	3 942 €	29/07/2025
2 ^{ème} acompte	6 492 €	20/10/2025
3 ^{ème} acompte	6 492 €	11/12/2025
4 ^{ème} acompte	6 260 €	22/01/2026
	23 186 €	
Solde 2025	7 661€	30/04/2026

Reliquat 2024 7 167 €

Total Crédits 2025 - 2026	38 014 €	
----------------------------------	-----------------	--

2. Identification et description des moyens mis en œuvre

Récapitulatif des moyens mis en œuvre en 2025

Moyens mis en œuvre	Dates
Représentant FMF aux réunions CCPNI / CPNEFP Réunions CCPNI / CPNEFP	réunions de janvier à décembre 2025
Représentant FMF aux réunions HCPP	réunions de janvier à octobre 2025
Séminaire de travail à Paris thème « Médecins employeurs et dialogue paritaire - Assistants Médicaux nouveautés conventionnelles »	22 et 23 mars 2025

3. Description du processus d'affectation des charges

Détail d'affectation des dépenses réalisées avec les fonds reçus de janvier à décembre 2025, dont un reliquat 2024 d'un montant de 7 167 €.

- Participation réunions CPPNI / CPNEFP et HCPP de Janvier à Décembre 2025.
- Séminaire de travail de 2 jours à Paris sur le thème « Médecins employeurs et dialogue paritaire - Assistants Médicaux nouveautés conventionnelles ».

Dépenses 2025	Montants	Périodicité
Reliquat 2024 : 7 167€ 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} acompte 2025 : 23 186 € Solde 2025 : 7 661 €		
Indemnisations du représentant FMF (participation aux réunions, rédaction des comptes rendus, diffusion des comptes rendus, information/échanges sur forum)	15 177 €	Annuelle 6 réunions en présentiel 10 réunions en visioconférence
Frais de transport du représentant FMF	1 629 €	Annuelle 6 réunions en présentiel
Salaire du Secrétariat pour gestion et organisation du séminaire et mise en page – archivage des comptes rendus des réunions et rapports annuels (72 heures/an au taux de 25,1296 € brut + 42% de charges patronales)	2 568,96 €	Annuelle
Séminaire de travail 2 jours mars 2025 – Location de 2 salles (2 jours) 1620 *2	3 240 €	Annuelle
Transport (26 personnes)	7 378,41 €	Annuelle
Forfait restauration (22/03 déjeuner, boissons) 3 710 + 232 (22/03 dîner, boisson) 2 173 + 232 (23/03 déjeuner, boisson) 1 804 + 116	8 267 €	Annuelle
TOTAL	38 260,37 €	

Patricia LEFEBURE
Présidente

